



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

## Obligation structurée



8 ans



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance



Investissement socialement responsable (ISR)



Prime de remboursement soumise au précompte mobilier

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) CLIMATE CARE NOTE 2023/2** (en abrégé **BP2F CLIMATE CARE NOTE 2023/2**) est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à rembourser le capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.

### Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de 8 ans.
- ✓ Prix d'émission : 102% de la valeur nominale (soit 1.020 EUR par coupure).
- ✓ Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✓ Prime de remboursement potentielle associée à l'évolution de l'indice Ethical Europe Climate Care (Price), composé de 30 actions de sociétés européennes satisfaisant à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sévères et présentant une solide stratégie de transition énergétique.
- ✓ La prime de remboursement potentielle sera égale à 100% de toute évolution positive enregistrée par l'indice, à l'échéance.

## Focus sur la transition énergétique

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France accueille et préside la 21<sup>ème</sup> Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015, aussi appelée "Paris 2015". Il s'agit non seulement de l'événement diplomatique le plus important accueilli par la France, mais aussi de l'une des plus grandes conférences climatiques jamais organisées.

Les enjeux sont cruciaux : l'objectif est d'atteindre, pour la première fois, un accord universel juridiquement contraignant qui permettra de lutter efficacement contre le changement climatique et de stimuler la transition vers des sociétés et des économies durables, à faibles émissions de carbone.

Grâce à la **BP2F CLIMATE CARE NOTE 2023/2**, vous visez le potentiel d'entreprises européennes qui consentent d'importants efforts pour réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>. Votre rendement est en effet associé à l'évolution de l'**indice Ethical Europe Climate Care (Price)**. Ce tout nouvel indice est le premier à inciter les entreprises à s'engager sur leur stratégie de transition énergétique et à réduire leur empreinte carbone, tout en répondant à des critères ESG sévères et à des critères financiers précis.



## L'indice Ethical Europe Climate Care (Price)

L'indice Ethical Europe Climate Care (Price), lancé en août 2015, est le fruit d'une collaboration étroite entre BNP Paribas, Solactive AG et VIGEO.

- Fondé en 2002 par Nicole Notat, **VIGEO** est l'expert européen de l'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises au regard de six domaines de responsabilité sociale : environnement, droits humains, ressources humaines, engagement sociétal, comportement sur les marchés et gouvernance d'entreprise.
- **Solactive AG**, créé en 2007, est un fournisseur allemand d'indices des marchés financiers, spécialisé dans les domaines du développement, du calcul et de la gestion d'indices financiers.

Vous trouverez plus d'informations sur ces deux partenaires sur [www.vigeo.com](http://www.vigeo.com) et [www.solactive.com](http://www.solactive.com)

L'indice Ethical Europe Climate Care (Price) est composé de 30 actions soigneusement choisies parmi **les grandes capitalisations boursières européennes**. L'indice sélectionne les entreprises sur la base de leur empreinte carbone et, ce seul critère ne suffisant pas à lutter contre le changement climatique sur le long terme, de la solidité de leur stratégie de transition énergétique. Des filtres de conformité ESG et financiers sont également appliqués.

### Bon à savoir

L'indice est calculé par Solactive.

Pour obtenir plus d'informations sur la composition de l'indice Ethical Europe Climate Care (Price) ou suivre ses performances, surfez sur [www.ethicalclimatecare.com/europe](http://www.ethicalclimatecare.com/europe)

### Indice de type "Price"

L'indice Ethical Europe Climate Care (Price) est un indice de type "Price". Les dividendes distribués par les actions de cet indice n'y sont pas réinvestis et n'influencent donc pas directement ses performances, contrairement à un indice de type "Total Return".



### Précisions utiles

Certains secteurs très polluants, tel celui de l'énergie, sont constitués d'entreprises se caractérisant par des émissions de CO<sub>2</sub> intenses (catégorie D). Ces entreprises ne sont pas exclues de la sélection, mais une méthodologie plus stricte leur est appliquée : elles doivent présenter une stratégie de transition énergétique parmi les plus ambitieuses de leur secteur, avec des objectifs concrets de réduction de leur empreinte carbone.

Ces entreprises reçoivent une lettre d'engagement sollicitant leur engagement en termes d'exemplarité et de progrès sur des questions précises. Leur réponse et leur engagement sont nécessaires pour continuer à faire partie de l'indice. Tous ces documents seront publiés sur le site [www.ethicalclimatecare.com](http://www.ethicalclimatecare.com), le but étant d'interpeller les entreprises les plus polluantes sur leur stratégie environnementale.

### Composition de l'indice au 12.10.2015

#	Entreprise	Pays	Secteur
1	AstraZeneca plc	Royaume-Uni	Soins de santé
2	bpost SA	Belgique	Transport & Logistique
3	British Land Company plc	Royaume-Uni	Immobilier
4	British Sky Broadcasting plc	Royaume-Uni	Média
5	BT Group plc	Royaume-Uni	Télécommunications
6	G4S plc	Royaume-Uni	Services
7	GlaxoSmithKline plc	Royaume-Uni	Soins de santé
8	Hammerson plc	Royaume-Uni	Immobilier
9	Koninklijke DSM NV	Pays-Bas	Chimie
10	Legal & General Group plc	Royaume-Uni	Assurance
11	Marks & Spencer Group plc	Royaume-Uni	Distribution
12	Munich Re	Allemagne	Assurance
13	Nestlé SA	Suisse	Alimentation
14	NEXT plc	Royaume-Uni	Distribution
15	Pearson plc	Royaume-Uni	Média
16	Koninklijke Philips NV	Pays-Bas	Technologie
17	Red Electrica Corporación SA	Espagne	Services publics
18	Roche Holding SA	Suisse	Soins de santé
19	Schneider Electric SA	France	Composants électriques
20	Siemens AG	Allemagne	Composants électriques
21	Swisscom AG	Suisse	Télécommunications
22	Swiss Reinsurance Company Ltd	Suisse	Assurance
23	Telefonica SA	Espagne	Télécommunications
24	Telenet NV	Belgique	Télécommunications
25	Telenor ASA	Norvège	Télécommunications
26	TeliaSonera AB	Suède	Télécommunications
27	Terna SpA	Italie	Services publics
28	United Utilities Group plc	Royaume-Uni	Services publics
29	Vinci SA	France	Construction
30	Zurich Financial Services AG	Suisse	Assurance

Source: BNP Paribas Fortis.

## Méthodologie de la sélection des 30 actions composant l'indice

### Univers d'investissement = les 600 plus importantes capitalisations boursières européennes

#### Filtre 1 = Conformité aux critères ESG

Chaque entreprise se voit octroyer un score en fonction de la manière dont elle répond aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

##### Approche Best-in-class

Sélection des entreprises affichant un score supérieur 1/ à la moyenne de leur secteur d'activité ET 2/ à la moyenne européenne.

##### Filtres d'exclusion

Exclusion des entreprises

- réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le secteur du nucléaire,
- ayant des intérêts importants dans la production ou la distribution de tabac ou d'armes,
- impliquées dans de graves controverses portant sur les Droits de l'Homme, le droit du travail au sens de l'Organisation Internationale du Travail ou l'environnement.

→ Univers réduit à quelque 250 actions.

#### Filtre 2 = Évaluation "Climate Care"

##### Évaluation de l'empreinte carbone

VIGEO attribue aux entreprises un score sur base de leurs émissions de CO<sub>2</sub> et les répartit ensuite en 4 catégories :

A. Émissions de CO <sub>2</sub> modérées	B. Émissions de CO <sub>2</sub> significatives	C. Émissions de CO <sub>2</sub> élevées	D. Émissions de CO <sub>2</sub> intenses
--	--	---	--

##### Évaluation de la stratégie de transition énergétique

Chaque secteur est confronté à des défis environnementaux différents. VIGEO évalue donc chaque entreprise sur base de critères spécifiques à son secteur et lui octroie une note sur 100, en fonction de l'engagement et de la dynamique qu'elle affiche dans sa transition énergétique.

**VIGEO prend en compte conjointement les émissions de CO<sub>2</sub> et la note de transition énergétique. Plus l'empreinte carbone d'une entreprise est élevée, plus elle doit s'engager dans une stratégie de transition énergétique ambitieuse.**

→ Univers réduit à quelque 120 actions.

#### Filtre 3 = Critères financiers

##### Liquidité

Sélection des sociétés les plus liquides (volume moyen d'échange quotidien sur 20 jours égal ou supérieur à 5 millions EUR).

##### Dividendes

Exclusion de la moitié des entreprises présentant les rendements du dividende les plus faibles.

##### Volatilité

Sélection des 30 actions présentant les volatilités historiques les plus faibles sur une période de 6 mois. Ces 30 actions sont ensuite pondérées sur base de leur volatilité, l'action la moins volatile recevant le poids le plus élevé au sein de l'indice.

##### Contrôle sectoriel

Un maximum de 6 entreprises est retenu pour chaque secteur économique. Si le nombre d'actions restantes après application de ce filtre est inférieur à 30, on élargit la composition aux autres actions ayant la plus faible volatilité sur une période de 6 mois jusqu'à atteindre 30 actions.

### Indice Ethical Europe Climate Care

#### Volatilité (ou risque)

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité ou de risque. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% (ou un risque de 5%) signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

#### Conclusion

Cette méthodologie rigoureuse permet d'identifier les actions des entreprises

- les plus éthiques, socialement responsables et durables,
- qui fournissent les efforts les plus importants dans leur transition énergétique,
- liquides, financièrement saines et solides puisque capables de distribuer des dividendes élevés, et
- relativement moins risquées puisque présentant une faible volatilité.

#### Pas de distribution de coupons périodiques

Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles distribuent, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de ces dividendes.



## 100% de toute performance positive de l'indice à l'échéance finale

À l'échéance finale, soit le 11 décembre 2023, la BP2F CLIMATE CARE NOTE 2023/2 donne droit :

- au remboursement à **100% de la valeur nominale à l'échéance** ;
- à une éventuelle **prime de remboursement** liée à la performance de l'indice Ethical Europe Climate Care (Price).

La prime de remboursement sera égale à **100% de toute évolution positive** de l'indice par rapport à sa valeur initiale. Si l'indice enregistre une performance nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera versée.

La **performance de l'indice** correspond à l'évolution entre sa valeur initiale et sa valeur finale.

**Valeur initiale** : cours de clôture du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**Valeur finale** : moyenne des cours de clôture relevés à 25 dates d'observation mensuellement réparties entre le 29 novembre 2021 et le 27 novembre 2023.

### Scénarios d'évolution de l'indice et calcul du rendement

Les scénarios suivants sont fournis uniquement à titre illustratif du calcul du rendement et ne garantissent aucunement le rendement final.

Evolution de l'indice entre sa valeur initiale et sa valeur finale	Remboursement total <sup>1</sup> à l'échéance finale	Rendement actuariel (sur la base du prix d'émission de 102%)
-20%	100%	-0,25%
+2%	102%	0%
+12,8%	112,8%	+1,26% <sup>2</sup>
+30%	130%	+3,08% <sup>2</sup>
+50%	150%	+4,93% <sup>2</sup>

1 **Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'émetteur et du garant**, l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.

2 Avant déduction du précompte mobilier.



### Comment souscrire ?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

**La période de souscription court du 31 octobre (9h) au 30 novembre 2015 (16h).**

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances, telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

**Pour en savoir plus ou pour souscrire :**



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



auprès de **Easy banking centre** au n° 02 433 41 31



via **PC banking** sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)



## Principaux risques

- ✓ **Risque de crédit** : en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des Notes (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts.
- ✓ **Risques liés à l'indice** : l'indice Ethical Europe Climate Care (Price) a été créé en août 2015. Il ne dispose donc d'aucun historique. Composé de 30 actions, il est en outre moins diversifié qu'un indice boursier comme l'EURO STOXX 50. En cas de survenance de certains événements exceptionnels concernant l'indice (comme sa suspension ou sa non publication), l'agent de calcul des Notes en informera les détenteurs des Notes et procédera à certains ajustements. Si l'indice est remplacé par un indice utilisant des formules et méthodes de calculs substantiellement similaires à l'indice initial ou si l'indice est publié par un nouveau sponsor acceptable pour l'agent de calcul, alors ce nouvel indice sera utilisé comme nouveau sous-jacent dans le cadre des Notes. Si le sponsor de l'indice annonce des changements substantiels aux formules et méthodes de calculs de l'indice ou si il annonce la suppression de l'indice, ou si le sponsor successeur de l'indice ne publie pas ce dernier, alors l'agent de calcul procédera à la détermination des valeurs de l'indice et des autres montants prévus dans les termes et conditions des Notes en utilisant les formules et méthodes de calculs de l'indice telles qu'elles étaient applicables avant cet événement.
- ✓ **Risque de liquidité** : cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 6).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché)** : le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation structurée fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution de l'indice Ethical Europe Climate Care et celle des taux d'intérêt.
- ✓ **Remboursement anticipé possible** : en cas de force majeure (comme, par exemple, si il est illégal, impossible ou impraticable pour l'émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des Notes et/ou dans le cas d'une transaction de couverture), l'émetteur pourra notifier les détenteurs des Notes d'un remboursement anticipé à la valeur de marché des Notes diminuée des coûts éventuels de l'émetteur (et/ou des sociétés liées) pour dénouer ses transactions de couverture.



## Prospectus

Le **Prospectus** est constitué :

- du **Prospectus de base** du programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 9 juin 2015, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Paris ;
- de ses trois **suppléments** respectivement datés du 6 août 2015, du 10 septembre 2015 et du 8 octobre 2015 ;
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et
- des **Final Terms** datées du 30 octobre 2015.

Ces documents, ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base, sont disponibles gratuitement sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus avant toute décision d'investissement.

### Information complémentaire de droit belge

L'émetteur pourrait être tenu de respecter le code de droit économique belge, en particulier les dispositions relatives aux clauses abusives, dans l'application des clauses du prospectus de base et des conditions définitives relatives à l'émission de ce produit distribué en Belgique, pour autant que ces dispositions soient applicables à l'émetteur.

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Émetteur** : BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.

**Garant** : BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

**Rating du garant** : A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

## Titres

- Valeur nominale par coupure : 1.000 EUR.
- Montant de l'émission : minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN : XS1307834140 – Série N081.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cet instrument de dette ne sera pas coté sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" à la page 5).



Risque

Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits à la page 5.



Durée

**Date d'émission et de paiement** : 11 décembre 2015.

**Prix d'émission** : 102% de la valeur nominale.

**Échéance** : 11 décembre 2023, soit une durée de 8 ans.

**Prix de remboursement**: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur ou du garant.



Rendement

• **Sous-jacent** : indice Ethical Europe Climate Care (Price) (voir pp. 2 et 3 pour plus d'informations).

• Droit à une éventuelle prime de remboursement égale à 100% de toute performance positive de l'indice à l'échéance finale (voir p. 4 pour plus d'informations).

• Valeur initiale de l'indice : cours de clôture du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

• Valeur finale de l'indice : moyenne des cours de clôture relevés à 25 dates d'observation mensuellement réparties entre le 29 novembre 2021 et le 27 novembre 2023.



Frais

## Frais

• **Service financier** : gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.

• **Conservation en compte-titres** : gratuite en compte-titres BNP Paribas Fortis.

• **Frais de courtage** : pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > Frais et taxes.

## Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%

• Commission de placement unique de 2%. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis.

• Commission pour la distribution et la promotion de la Note d'un montant annuel de 1% maximum, perçue par le distributeur. L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour obtenir davantage d'informations sur les commissions.



Fiscalité

## Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le prélèvement du PM est libératoire pour les investisseurs particuliers. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

## Taxe sur opérations de bourse (TOB) :

• Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).

• TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette obligation structurée est décrite à la page 5.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F CLIMATE CARE NOTE 2023/2 sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

## Plaintes

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser

• à BNP Paribas Fortis SA – Service **Gestion des plaintes** (1QA8D) – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles;

• au service Médiation pour le Consommateur (**Ombudsfin**) via [www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte](http://www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte)

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni des conseils en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.